



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commemorations

Question écrite n° 8683

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le courage et le dévouement des hommes composant le corps de sapeurs-pompiers, volontiers assimilés à des soldats, et qui participent fort justement aux défilés organisés en France à l'occasion de la fête nationale. L'harmonie des pompiers de Thionville, seule en France, vient d'être promue au rang de musique principale. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable, afin de récompenser le mérite de ces hommes, de permettre à la fanfare des pompiers de Thionville, de participer au défilé du 14 juillet prochain dans la capitale.

Texte de la réponse

Reponse. - Bonne note a été prise du souhait formulé par l'honorable parlementaire, concernant la demande de participation de la fanfare des pompiers de Thionville au défilé du 14 juillet prochain dans la capitale. toutefois, seul le ministre de la défense est compétent en matière d'organisation dudit défilé dont le caractère est, par tradition, exclusivement militaire.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8683

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 428